

JEUDI 28 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RIVARENNES, légalement convoqués le vingt-et-un, se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Agnès BUREAU, Maire.

Etaient présents (es) MMES et MMS les Conseiller (es) Municipaux :

Agnès BUREAU	Michel ALLARD	Roger BOYER	Sylviane DUBOIS
Gérard BAZIN	Philippe RÉAL	Nadine BLOTTIN	Gérald SALMON
Sophie BUSSEREAU	Maëlle LE TARNEC	Fabienne BELLANGER	Hakim ABBES
Arnaud ROUSSEAU			

Absents excusés : Madame Marie LE BAS et Monsieur Sébastien MOREAU.

Madame LE BAS donne procuration à Madame BUSSEREAU.

Monsieur MOREAU donne procuration à Madame Agnès BUREAU.

Secrétaire de séance : Sophie BUSSEREAU.

Le Compte-rendu est lu, approuvé à l'unanimité et signé.

Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le vœu de la Commune relatif au projet préfectoral de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur BAZIN fait remarquer que cette décision à prendre « tombe un peu comme un cheveu sur la soupe ! » étant donné que le Conseil Municipal a déjà délibéré en novembre dernier et que la commune n'a pas beaucoup de renseignements à l'heure actuelle pour délibérer.

Délibération n° 01/2016/02 : **ADHÉSION DE NOUVELLES COMMUNES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL CAVITÉS 37.**

Le 19 novembre 2015, le Comité Syndical Intercommunal Cavités 37 a accepté l'adhésion de plusieurs communes au Syndicat.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales, il convient que chaque commune adhérente au syndicat se prononce à son tour sur ces adhésions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter l'adhésion des communes d'ABILLY, de MARCAY et de NOYANT DE TOURAINE au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

Délibération n° 01/2016/03 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CFA-BTP DE ST PIERRE DES CORPS

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du CFA-BTP de Saint-Pierre des Corps sollicitant l'octroi d'une subvention pour la scolarisation de deux jeunes apprentis de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité cette demande de subvention.

Délibération n° 01/2016/04 : APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT (RPQS) 2014

Monsieur BOYER, adjoint en charge de l'assainissement, présente le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement (RPQS) 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce rapport.

Délibération n° 01/2016/05 : VŒU DE LA COMMUNE RELATIF AU PROJET PRÉFECTORAL DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par courrier du 12 octobre 2015, le Préfet a notifié à la Commune son projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Par délibération du 26 novembre 2015, le conseil municipal a exprimé un avis défavorable.

Une première réunion a eu lieu avec les Communautés de Communes du Bouchardais et de Ste Maure de Touraine qui expriment leur désir de fusionner ensemble et de convaincre le Pays de Richelieu à se joindre à eux. Ce souhait n'est pas exprimé pour la CCPAR.

Une deuxième réunion a eu lieu avec la CCVI qui préfère fusionner avec la CCPAR que de se diriger vers Tours.

En ce qui concerne le grand Lochois, tout le monde s'est mis d'accord. Il n'en est pas de même pour le nord du département. Si aucune solution n'est proposée, le Préfet aura la possibilité de diviser les Communauté de Communes existantes. La Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire a également refusé le projet présenté par le Préfet.

Une réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) aura lieu le 22 février prochain. Il est nécessaire de déposer un amendement au projet de SDCI.

- ☞ Messieurs BAZIN et BOYER pensent que la commune n'a pas tous les renseignements nécessaires pour prendre une telle décision.
- ☞ Monsieur BAZIN pense que la commune n'a aucun lien par exemple avec la commune de VEIGNÉ.
- ☞ Monsieur BOYER regrette que la volonté de « rester tout seul » ne soit pas audible.
- ☞ Monsieur BAZIN exprime qu'il est normal que les communes de Thilouze ou Pont de Ruan soient favorables à un rapprochement avec la CCVI du fait de leur proximité et peut-être aussi en tant que Conseiller Général.
- ☞ Madame DUBOIS informe que Monsieur LOIZON, Président de la Communauté de Communes, a organisé ces réunions afin d'obtenir une opinion commune et non pour sa propre commune seulement.
- ☞ Madame le Maire rappelle que les compétences développement économique, tourisme et l'urbanisme sont déjà mutualisés. Elle présente les décisions qui ont déjà été prises par quelques communes ayant délibéré.
- ☞ Monsieur BAZIN propose de discuter de cette décision en parallèle avec les 5 communes qui ont un projet de « Commune Nouvelle » avec Rivarennnes.
- ☞ Madame le Maire informe que deux réunions informelles ont eu lieu avec les communes de Bréhémont, Rigny-Ussé, Vallères, Lignières de Touraine et la Chapelle aux Naux pour ce projet de commune nouvelle.
- ☞ Elle précise que les taxes appliquées par la CCPAR sont plus proches des taxes de la CCVI que des taxes du Chinonais. Elle rajoute que le risque de refuser toute fusion est de ne plus être accepté par la suite et qu'en conclusion la commune n'a pas trop le choix.
- ☞ Monsieur BOYER s'interroge et désire que la CCPAR reste comme telle.
- ☞ Madame DUBOIS pense que la CPPAR et la CCVI peuvent faire front à « Tours Plus » et avoir plus de poids.

- CONSIDÉRANT le vœu présenté par Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander à Monsieur Eric LOIZON, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau et membre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), de déposer un amendement au projet de SDCI lors de la réunion de la CDCI du 22 février prochain afin :

- ✓ Soit de maintenir la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau dans son périmètre actuel, soit 12 communes.
- ✓ Soit de retenir un périmètre de fusion regroupant la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau et la Communauté de Communes du Val de l'Indre.
- ✓ Soit de retenir un périmètre de fusion regroupant la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau et la Communauté de Communes du Val de l'Indre à l'horizon 2020.

Le Conseil Municipal, procède au vote pour le choix d'une des trois propositions suivantes :

Monsieur BAZIN désire ne pas participer à ce vote.

- ☞ Maintenir la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau dans son périmètre actuel, soit 12 communes : **4 VOIX POUR**

- ☞ Retenir un périmètre de fusion regroupant la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau et la Communauté de Communes du Val de l'Indre : **7 VOIX POUR**

- ☞ Retenir un périmètre de fusion regroupant la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau et la Communauté de Communes du Val de l'Indre à l'horizon 2020 : **0 VOIX POUR**

- ☞ Abstentions : 3

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de **retenir un périmètre de fusion regroupant la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau et la Communauté de Communes du Val de l'Indre.**

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

Projet de musée de la poire tapée : Philippe RÉAL

Le projet a été scindé en deux : une partie concernant la restauration du bâtiment pris en charge par la commune, une partie concernant l'agencement intérieur pris en charge par l'association de la poire tapée. Une réunion a eu lieu avec le PNR et « idée 37 », organisme qui vient en aide aux associations à titre gracieux. Accompagnement de l'association pour écrire son projet. Beaucoup de ressenti, face à des financiers il faut quelque-chose à défendre. L'écriture du projet paraît essentielle.

D'autres réunions seront organisées.

La rencontre avec les artisans de la poire tapée n'a pas encore eu lieu.

Le PNR est favorable à la participation des artisans (Monsieur BLOT récompensé). Il n'a pas relu tout l'historique. Les projets exprimés de l'association sont un point positif, cela risque d'être long dans le temps. Il existe une partie pédagogique à travailler et l'accueil du public. Il n'y a pas eu de projet partagé par les adhérents jusqu'à maintenant.

Pour aller décrocher les crédits, il faudra que les projets soient partagés.

Conseil Communautaire et présentation des vœux : Agnès BUREAU

Jeudi 21 janvier 2016 à Rigny-Ussé.

- Marketing Territorial : présentation du diagnostic territorial et des pistes de positionnement stratégique par Mme Sandrine EMERY-BAYARD, consultante.
- Point sur le schéma départemental de coopération intercommunale.
- Administration Générale : Délégations données au bureau.
- Culture : convention de développement culturel auprès du Conseil Départemental et demande de licence d'entrepreneur de spectacles.
- Personnel : ratios promus-promouvables 2016 et transformation de postes.
- Transports scolaires : Autorisation donnée au Président pour la signature de l'avenant à la convention de délégation de compétence en matière de transports scolaires avec le Département.
- Présentation des vœux du Président.

Comité Développement Economique : Michel ALLARD

Ce service sera mutualisé avec la CCVI : Christèle PROUST pourrait prendre en charge une partie de celui-ci sur Sorigny.

ZAC : réflexions sur le nouvel emplacement de la déchetterie. Le bâtiment boues sèches d'Azay pose problème. Offres de vente d'ateliers en cours : deux ventes devraient se concrétiser (entre 130 et 150 000 euros).

Demandes de locations de bâtiments.

Boulangerie de Rigny-Ussé : La Commune désire construire une boulangerie (400 000.00 € environ). Une demande d'étude de faisabilité sera faite sur l'ensemble du territoire suite à la fermeture de la boulangerie de Rivarennnes.

Assemblée Générale de l'A.L.R. : Nadine BLOTTIN

Les membres de l'association sont satisfaits de l'année passée. Monsieur Yannick CHOLLET a été élu nouveau Président. L'association maintient le marché gourmand, le 14 juillet et le vide-grenier. De nouveaux adhérents se sont inscrits.

SMICTOM : Gérard BAZIN

Réunion de décembre. Les comptes-rendus ont été envoyés. Nouveaux horaires des déchèteries. Surcoût car plus d'heures d'ouverture. Schéma départemental à discuter : la majorité ne voit pas d'inconvénient pour le grand chinonais. Réhabilitation du site de la déchèterie de Rivarennnes prévue pour 2019 ou 2020.

Prochaines réunions :

- Conférence-débat sur le livre « les femmes de l'ombre » le 29 janvier.
- Comité Voirie pour le PAVE le 04 février à 9 H 30.
- Conseil Communautaire à Rivarennnes le 18 février à 18 h 30.
- Conseil Municipal le 25 février à 20 h.
- PNR le 20 février pour les orientations budgétaires.

QUESTIONS DIVERSES

Agence postale communale :

Madame le Maire donne lecture de l'état de financement de ces travaux qui a été envoyé à chaque conseiller. Elle précise que le coût de l'alarme est un peu plus élevé (1001.28 € au lieu de 652.80 €). Une serrure supplémentaire sera également mise en place (pour la gestion des fonds). Les horaires d'ouverture ont été fixés comme suit : lundi – mardi – jeudi et vendredi de 13 H 30 à 17 H 30.

Monsieur BAZIN désire connaître la procédure qui a été mise en place concernant le choix des artisans et regrette le manque d'informations sur ce dossier et son état d'avancement (la rampe handicapés par exemple).

Madame BELLANGER et Monsieur ABBES pensent qu'il faudrait demander des devis à plusieurs artisans lorsque l'on fait des travaux.

Monsieur BAZIN pose plusieurs questions :

- * Une enseigne est-elle prévue ?
- * Une place handicapés est-elle prévue ainsi que son cheminement ?
- * L'agent sera-t-il remplacé en cas d'absence pour congés ou maladie ?
- * Comment sera agencée l'installation intérieure ?

Madame le Maire donne les réponses suivantes :

- * Les marchés publics de moins de 25 000 € HT sont dispensés de procédures.
- * La pose d'une enseigne et le mobilier intérieur sont du ressort de la poste.
- * L'aménagement d'une rampe handicapés est en cours de réalisation avec un emplacement réservé devant la mairie.
- * Le projet de mutualisation des services prévoit le remplacement des agents pendant les congés.

Monsieur ROUSSEAU regrette que les horaires d'ouverture n'aient pas été débattus en Conseil Municipal comme cela avait été prévu.

Madame BUSSEAU rejoint cet opinion.

Madame le Maire indique que la poste demandait une réponse urgente pour la commande de la plaque des horaires.

Monsieur ROUSSEAU pense que le bureau devrait être ouvert au moins une matinée et le samedi matin.

Monsieur ABBES suggère l'éventuelle installation d'un distributeur. Madame le Maire lui indique que la poste refuse cette idée.

Terrain pour la construction d'une maison médicale :

Madame le Maire donne lecture de l'état de financement des travaux de viabilisation du terrain qui a été envoyé à chaque conseiller. Le Permis de construire a été accepté. La signature de la vente du terrain aura lieu mi mars chez le notaire.

Courrier de l'association APE Trivillage :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'association APE TRIVILLAGE désirant récupérer l'ancien matériel, les meubles et livres de l'école maternelle qui pourraient être stockés dans le grenier de l'école ou de la mairie et dont la commune voudrait se séparer. Ce matériel serait revendu aux parents ou lors de brocantes et les bénéfices seraient reversés à l'école.

Le Conseil Municipal donne son accord. Madame le Maire précise qu'il y a du matériel mais qu'elle n'a pas connaissance de dépôt de livres.

Remplacement du poste « tour » (transformateur) « rue de la mairie » :

Monsieur BAZIN informe le Conseil Municipal que le remplacement de celui-ci a pu être inscrit au programme 2016 du SIEIL. Ces travaux s'inscrivant totalement dans l'aménagement paysager du rond-point et de ses abords, il faudrait anticiper la demande du SIEIL de mise à disposition d'un terrain et examiner les aménagements possibles. En étant raisonnable dans nos suggestions, nous devrions pouvoir supprimer tout ou partie des lignes aériennes du carrefour. L'implantation de ce nouveau poste déterminera et fixera le mode de raccordement de la borne de recharge. Cette borne de décharge et le transformateur étant situés dans le même périmètre, la commune peut exiger une coordination des interventions et une cohérence des implantations.

Madame le Maire précise qu'elle a reçu un courrier du SIEIL informant la commune qu'une étude va être réalisée à partir du 15 février prochain sur une durée de 47 jours par la société EIFFAGE.

Le Conseil Municipal décide d'organiser une réunion du comité Voirie élargie à l'ensemble des conseillers le 8 février prochain à 9 H 30 pour l'étude de ce projet.

Fermeture de la boulangerie :

Monsieur ROUSSEAU rappelle qu'il avait été question de proposer les anciens locaux de la poste pour l'installation d'une boulangerie dans le cas où celle-ci fermerait. Il demande si ce projet est toujours d'actualité.

Madame le Maire a discuté de l'installation d'une boulangerie sur la commune avec le comité économique de la Communauté de Communes. La Commune de Rigny-Ussé a également un projet d'installation d'une boulangerie sur sa commune. Il faut étudier la faisabilité sur les deux sites.

Les boulangers de Bréhémont ont contacté la Commune et la Communauté de Communes pour un éventuel projet d'installation d'une boutique sur la commune qui pourrait être dans les anciens locaux de la poste. Ils étudient actuellement le projet.

Monsieur BAZIN pose quelques questions :

1°) Une partie du mur du cimetière s'écroule. Des travaux sont-ils prévus ?

Monsieur ALLARD indique que cette dégradation a été constatée et qu'un devis sera demandé au maçon qui intervient à l'agence postale pour la réparation de ce mur.

2°) Communes nouvelles : Peut-on en savoir un peu plus sur le projet qui se dessine avec les communes de Rigny-Ussé, Bréhémont, Lignières de Touraine, Vallères et la Chapelle aux Naux ?

Madame le Maire indique que deux réunions informelles ont eu lieu à ce sujet, l'une avec les maires, l'autre avec les maires et les adjoints des communes concernées. Il s'agit d'une inspiration commune qui demande à être étudiée. Un bureau d'étude extérieur devra intervenir. Une nouvelle réunion sera organisée et une décision devra être prise par le Conseil Municipal.

3°) Projet de musée de la poire tapée : Le permis de construire a-t-il été déposé ?

Madame le Maire indique qu'il est d'abord nécessaire de retenir le bureau d'étude. Celui-ci a été contacté afin qu'il présente son offre. La commune ne l'a pas encore reçu.

Madame DUBOIS informe le Conseil Municipal que des travaux sont actuellement en cours pour une amélioration de la réception internet.

Monsieur ABBES demande quelles-sont les personnes qui réalisent la mise à jour du site internet de la commune.

Madame DUBOIS lui indique que c'est elle ainsi que l'agent de l'accueil.

Monsieur ABBES demande s'il serait possible de diffuser la convocation du Conseil Municipal sur le site afin que les administrés puissent connaître l'ordre du jour.

Madame DUBOIS lui indique que cela est possible.

La séance est levée à 21 H 25

N° délibération	Objet	Nomenclature	N°
01/2016/02	Adhésion de nouvelles communes au Syndicat Intercommunal Cavités 37	Intercommunalité	5.7
01/2016/03	Demande de subvention du CFA BTP de St Pierre des Corps	Subventions	7.5
01/2016/04	Approbation du RPQS 2014	Autres actes réglementaires	6.4
01/2016/05	Vœu de la Commune relatif au projet préfectoral de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI)	Intercommunalité	5.7

Noms et Prénoms	Signatures	Noms et Prénoms	Signatures
Agnès BUREAU		Marie LE BAS	Absente
Michel ALLARD		Gérald SALMON	
Roger BOYER		Sophie BUSSEREAU	
Sylviane DUBOIS		Maëlle LE TARNEC	
Gérard BAZIN		Fabienne BELLANGER	
Philippe RÉAL		Hakim ABBES	
Nadine BLOTTIN		Arnaud ROUSSEAU	
Sébastien MOREAU	Absent		